



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 27 avril 2026

WFP/EB.A/2026/6-D/1

Original: anglais

Questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2025

Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule:
 - i) les contributions fournies par les gouvernements de pays en développement, les gouvernements de pays en transition économique et d'autres pays donateurs non habituels – tels que déterminés par le Conseil d'administration – qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts mais pour lesquels l'intégralité des coûts opérationnels et des coûts d'appui est couverte par les contributions fournies par un ou plusieurs autres donateurs et/ou le recours au Fonds du PAM (article XIII.4 (c) du Règlement général);
 - ii) les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs, a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général);
 - iii) les contributions auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects, à savoir les contributions des gouvernements de pays en développement et les gouvernements de pays en transition, les contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et les contributions fournies par des institutions financières internationales dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision [2022/EB.A/13](#) (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Coordonnateurs responsables:

M. A. Raza Qureshi
Directeur financier par intérim
courriel: ally-raza.qureshi@wfp.org

Mme M. Mananikova
Directrice chargée du Service de
l'information financière
Division du Directeur financier
courriel: maryna.mananikova@wfp.org

M. M. Hemling
Chef de la Sous-Division de la comptabilité des
contributions et de l'information financière des donateurs
Division du Directeur financier
courriel: michael.hemling@wfp.org

Contributions des gouvernements de pays en développement, des gouvernements de pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général)

2. Pour appuyer les opérations du PAM, les gouvernements de pays en développement, de pays en transition économique et d'autres pays donateurs non habituels – tels que déterminés par le Conseil d'administration – peuvent fournir des contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts, sous réserve que l'intégralité des coûts opérationnels et des coûts d'appui soit couverte par un ou plusieurs autres donateurs et/ou le recours au Fonds du PAM (article XIII.4 (c) du Règlement général). En 2025, la valeur de ces contributions était de 16 millions de dollars É.-U. dans le cadre d'accords de couplage, en baisse par rapport aux 18,3 millions de dollars enregistrés en 2024. Ces contributions ont été conjuguées à des contributions en espèces d'un montant de 4,8 millions de dollars versées par d'autres donateurs, en hausse par rapport au montant de 2,8 millions de dollars enregistré en 2024, ainsi qu'à une allocation de 9,3 millions de dollars provenant du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, en hausse également par rapport au montant de 7,8 millions enregistré en 2024.

Donateur	Valeur des contributions (produits, services ou espèces)	Autres coûts financés par	
		d'autres donateurs	le Fonds du PAM (Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs)
Bangladesh	191 524		119 427
Bolivie (État plurinational de)	677 202		257 097
Burkina Faso	857 718		1 351 172
Inde ¹	960 000		838 561
Malawi	1 449 667		1 500 000
Ouganda	2 282 080		1 416 899
Pakistan	1 103 412		469 601
République kirghize	1 854 500		534 382
Rwanda	500 820		83 042
Togo	1 649 437		743 550
Ukraine ²	266 774	4 460 783	500 000
Zimbabwe	1 911 194		1 500 000
WPD CMA CGM ³	2 000 000	130 000	
WPD PROLACSA ⁴	45 791	20 100	
WPD AKIJ Welfare Trust ⁵	195 000	11 901	
WPD Carrier Corporation	86 554	150 000	
Total 2025	16 031 670	4 772 784	9 313 732
Total 2024	18 250 371	2 787 785	7 774 284

¹ Dans certains cas, une contribution sous forme de produits ou de services peut être enregistrée et comptabilisée dans une période autre que celle à laquelle se rapporte l'accord de couplage qui lui est associé. Sur les 838 561 dollars prélevés sur le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs qui ont été couplés aux contributions fournies par l'Inde, 187 533 dollars concernaient la contribution enregistrée et comptabilisée en 2024.

² La contribution en nature de l'Ukraine a été couplée à celles d'autres donateurs pour un montant total de 4 460 783 dollars, dont 4 057 487 dollars concernaient la contribution en nature de 2024.

³ Fondation d'entreprise CMA CGM.

⁴ Productos Lacteos de Centroamerica S.A.

⁵ Akij Welfare Trust.

Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs (article XIII.4 (d) du Règlement général)

3. En 2025, les coûts d'appui indirects ont fait l'objet d'une dérogation d'un montant de 1,1 million de dollars, en baisse par rapport au montant de 1,6 million de dollars enregistré en 2024), et les coûts d'appui directs d'une dérogation s'élevant à 0,07 million de dollars, sur les 16,4 millions de dollars de contributions en nature reçues sous forme de services et d'articles non alimentaires relevant de l'article XIII.4 (d) du Règlement général. Aucune dérogation au recouvrement des coûts d'appui indirects n'a été accordée pour des contributions en espèces en 2025.

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ET DES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN 2025 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (<i>en dollars</i>)			
Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs visé par la dérogation
Agence des États-Unis pour le développement international	Haïti	102 413	14 444
Agence fédérale allemande de secours techniques	PAM (Siège de Rome)	240 392	15 625
Agence suédoise pour la protection civile	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	128 399	8 346
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	255 691	16 620
	État de Palestine	137 750	8 954
	Éthiopie	151 644	9 857
	Haïti	1 212 172	78 791
	Niger	97 195	6 318
	République centrafricaine	277 176	18 016
	République démocratique du Congo	259 300	16 855
	Somalie	203 895	13 253
	Soudan	229 040	14 888
	Tchad	50 057	3 254
Airbus Corporate Foundation	Burkina Faso	674 259	43 827
	PAM (Siège de Rome)	261 889	17 023
CANADEM	Barbade	45 591	2 963
	État de Palestine	40 544	2 635
	Pakistan	44 600	2 899
	République arabe syrienne	77 091	5 011
	République centrafricaine	119 449	7 764
	République démocratique du Congo	225 864	14 681

**TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ET DES COÛTS D'APPUI DIRECTS
ACCORDÉES EN 2025 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE,
EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)**

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs visé par la dérogation
Center for International Peace Operations	Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale	80 064	5 204
	Liban	132 017	8 581
	Ouganda	146 900	9 548
	PAM (Siège de Rome)	335 435	21 803
	Zambie	80 413	5 227
Cisco Systems Inc.	Barbade	96 000	6 240
Conseil danois pour les réfugiés	Bureau régional pour l'Afrique australe	36 422	2 367
	Cameroun	139 826	9 089
	État de Palestine	95 123	6 183
	Liban	94 917	6 170
	Ouganda	123 551	8 031
	République arabe syrienne	186 570	12 127
	République démocratique du Congo	19 367	1 259
	Yémen	73 061	4 749
Conseil norvégien pour les réfugiés	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	365 380	23 750
	Burkina Faso	287 943	18 716
	Congo	35 301	2 295
	Guinée-Bissau	194 570	12 647
	Lesotho	24 689	1 605
	Malawi	120 407	7 826
	Nigéria	139 452	9 064
	PAM (Siège de Rome)	510 720	33 197
	République arabe syrienne	40 423	2 628
	République-Unie de Tanzanie	561 847	36 520
	Rwanda	523 800	34 047
	Yémen	55 726	3 622

**TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ET DES COÛTS D'APPUI DIRECTS
ACCORDÉES EN 2025 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE,
EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (*en dollars*)**

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs visé par la dérogation
Deutsche Post AG	Barbade	180 500	11 733
	Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies en Malaisie	4 883	317
Direction suisse du développement et de la coopération	Arménie	117 472	7 636
	Bureau régional pour l'Afrique australe	103 861	6 751
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	281 580	18 303
	Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale	292 860	19 036
	PAM (Siège de Rome)	508 048	33 023
	République démocratique du Congo	226 416	14 717
	République-Unie de Tanzanie	11 578	753
	Soudan	187 803	12 207
	Ukraine	264 576	17 197
Direct Relief	Barbade	55 008	3 576
Émirats arabes unis	Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, Doubaï	61 075	3 970
Ericsson AB	Barbade	157 404	10 231
	Libye	38 856	2 526
	PAM (Siège de Rome)	56 030	3 642
Expertise France	Cameroun	229 957	14 947
	PAM (Siège de Rome)	578 689	37 615
	Sénégal	86 414	5 617
Footprint Project	Barbade	60 000	33 000
Information Management and Mine Action Programs Inc.	Liban	16 679	1 084
Irish Aid	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	125 739	8 173
	Guinée-Bissau	8 784	571
	Liban	212 220	13 794
	Mozambique	26 847	1 745
	Ouganda	63 894	4 153
	PAM (Siège de Rome)	82 957	5 392
	République démocratique du Congo	29 154	1 895
	Soudan du Sud	191 565	12 452
Luxembourg	PAM (Siège de Rome)	108 275	7 038

**TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ET DES COÛTS D'APPUI DIRECTS
ACCORDÉES EN 2025 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE,
EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)**

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs visé par la dérogation
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts de l'État de Bavière	PAM (Siège de Rome)	328 560	21 356
REACT Disaster Response	Barbade	222 758	14 479
RedR Australia	Bangladesh	123 825	8 049
	Bureau régional pour l'Afrique australe	202 462	13 160
	État de Palestine	91 002	5 915
	Philippines	153 561	9 981
	République démocratique populaire lao	144 215	9 374
Stop Hunger	PAM (Siège de Rome)	12 884	837
	République-Unie de Tanzanie	8 441	549
Tetra Tech International Development Pty Ltd	État de Palestine	138 439	8 999
	Myanmar	189 698	12 330
	PAM (Siège de Rome)	200 586	13 038
	Pays insulaires du Pacifique	170 570	11 087
	Philippines	204 183	13 272
	République démocratique populaire lao	122 677	7 974
	Sri Lanka	13 497	877
United Parcel Service	Algérie	23 194	2 693
	Éthiopie	64 560	8 728
	Madagascar	35 597	5 365
	Ouganda	198 198	31 157
	Philippines	79 305	10 587
Total 2025		16 431 673	1 137 420
Total 2024		23 928 708	1 555 363

Application d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects aux contributions de gouvernements de pays en développement et de pays en transition, aux contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et aux contributions allouées par des institutions financières internationales dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision 2024/EB.2/2 (article XIII.4 (e) du Règlement général)

4. Conformément à ce qu'a approuvé le Conseil dans sa décision 2024/EB.2/2, un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent a été appliqué aux contributions relevant de l'article XIII.4 (e) du Règlement général¹. En 2025, la valeur totale de ces contributions reçues – en espèces et en nature – s'élevait à 624,0 millions de dollars, dont 24,0 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects, en légère hausse par rapport aux contributions de 618,2 millions de dollars reçues en 2024, dont 23,8 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects.
5. Sur le montant total des contributions de 624,0 millions de dollars:
- i) 313,4 millions de dollars émanaient de gouvernements contribuant à des programmes menés dans leur propre pays, dont 147,3 millions de dollars étaient financés par des institutions financières internationales (tableau 3, i).
 - ii) 310,6 millions de dollars provenaient d'institutions financières internationales qui certifiaient que ces contributions étaient versées directement au PAM en l'absence d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises dans les lieux où étaient affectés les fonds (tableau 3, ii).
 - iii) Il n'y a pas eu de contribution en provenance de gouvernements de pays en développement et de pays en transition.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2025 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) <i>(en dollars)</i>		
Donateur	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit fixé à 4 pour cent)
i) Contributions de gouvernements de pays en développement et de pays en transition en faveur de programmes menés dans leur propre pays		
Arménie	202 053	771
Bangladesh	39 979 200	1 537 662
Bénin	11 608 380	446 476
Burundi	6 641 289	255 434
Cambodge	2 210 740	85 028
Cameroun	5 113 369	196 668
Chine	1 350 000	51 923
Colombie	84 044 608	3 232 485

¹ Décision 2024/EB.2/2 vi) dans le document intitulé "Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration" (WFP/EB.2/2024/12, p. 5).

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2025 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) (en dollars)		
Donateur	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit fixé à 4 pour cent)
El Salvador	1 469 231	56 509
Équateur	5 762 743	221 644
Guinée	3 635 440	139 825
Guinée-Bissau	6 000 000	230 769
Haïti	19 691 463	757 364
Honduras	44 808 894	1 723 419
Inde	1 267 553	48 752
Jordanie	4 595 832	176 763
Liban	4 892 725	188 182
Madagascar	998 234	38 394
Mozambique	11 055 968	425 230
Niger	142 644	5 486
Nigéria	1 000 000	38 462
Pakistan	2 810 807	108 108
Philippines	100 000	3 846
République démocratique populaire lao	8 643	332
République dominicaine	595 174	22 891
Sierra Leone	3 538 973	136 114
Somalie	15 264 061	587 079
Tchad	24 559 713	944 604
Timor-Leste	3 150 673	121 180
Türkiye	6 000 040	230 658
Zambie	931 000	35 808
Total partiel	313 429 450	12 054 866
ii) Contributions d'institutions financières internationales dont ces institutions certifient qu'elles sont versées directement au PAM en l'absence, sur le lieu où sont affectés les fonds, d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises		
Banque africaine de développement	97 532 000	3 751 231
Banque asiatique de développement	76 500 000	2 942 308
Banque mondiale	136 530 269	5 251 164
Total partiel	310 562 269	11 944 703
Total 2025	623 991 719	23 999 568
Total 2024	618 196 002	23 776 771